



Les Inspecteurs de Langues Vivantes

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de langues vivantes
étrangères et régionales

s/c Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Inspection
Pédagogique
Régionale

Bordeaux, le 20 septembre 2016

Réf. :

Affaire suivie par :

Téléphone :
05 57 57 38 19

Fax
05 57 57 39 77

Mél :
ludger.herzig@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph de Carayon-Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

Objet : Lettre de rentrée interlangues

Chères collègues,
Chers collègues,

Bienvenue à tous les nouveaux professeurs titulaires, stagiaires et contractuels
qui nous rejoignent dans l'académie de Bordeaux.

Nous souhaitons à toutes et tous une excellente année 2016 –2017.

Nous tenons à remercier les collègues pour leur investissement et le travail réalisé
auprès de leurs élèves : nos visites en établissement nous ont donné l'occasion
de mesurer l'investissement des équipes, la diversité des projets menés en classe
et hors la classe, et la richesse des projets interdisciplinaires et inter-degrés.

Nos remerciements s'adressent cette année tout particulièrement aux professeurs
tuteurs pour leur investissement et la qualité de leur accompagnement dont ils ont
fait bénéficier au quotidien les professeurs stagiaires.

Nous souhaitons aussi saluer l'engagement des professeurs formateurs qui ont
accompli à nos côtés un travail d'animation et de formation de très haute qualité
afin d'accompagner au mieux les équipes dans l'appropriation du nouveau socle
commun de connaissances, de compétences et de culture, des nouveaux
programmes et des EPI/ AP. Qu'ils soient tous ici très sincèrement remerciés.

La circulaire de rentrée 2016 permettra à tous de prendre connaissance des
grandes orientations pour cette nouvelle année scolaire :
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100720

Nous développons ci-après des éléments plus spécifiques à l'enseignement/ apprentissage des langues vivantes étrangères et régionales.

La lettre vous propose également des liens pour vous informer sur les différents dossiers de cette année scolaire. Elle est consultable sur les nouveaux sites de LVER qui sont régulièrement enrichis et mis à jour.

REFORME DE LA SCOLARITE OBLIGATOIRE

Les nouveaux programmes entrent en vigueur pour l'ensemble des classes de la scolarité obligatoire. Ainsi, la classe de sixième du collège constitue la dernière année du cycle de consolidation (cycle 3), et conduit à ce titre à un « bilan de fin de cycle » permettant de mesurer les acquisitions des élèves à l'aune de niveaux planchers définis par l'arrêté du 9 novembre 2015 :

(http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94708).

Des situations de communication adaptées à l'âge, aux capacités cognitives, aux intérêts des élèves, contribuent à la construction de connaissances langagières, permettant d'atteindre le niveau A1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) dans les cinq activités langagières. **Il s'agit pour tous les élèves d'atteindre au moins le niveau A1 du CECRL dans les cinq activités langagières.**

(Extrait programme cycle 3)

Les classes de 5°, 4°, 3° partagent le même programme qu'il s'agit donc de décliner sur l'ensemble du cycle dans une logique « spiralaire », c'est à dire en déclinant sur chaque année du cycle les quatre entrées culturelles afin de pouvoir revenir sur ce qui a été déjà abordé en amont, approfondir, élargir, nuancer, dépasser voire partiellement déconstruire pour faire accéder à un niveau de compréhension plus fin.

L'année de 3° se conclut, elle aussi, par un « bilan de fin de cycle » conduit au troisième trimestre par l'équipe éducative et permet, là encore, de mesurer les acquis des élèves à l'aune de niveaux planchers définis par arrêté (arrêté du 9 novembre 2015, http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94708)

Les objectifs visés et les expériences suggérées valent pour la fin du cycle :

- Pour la **LV1, en fin de cycle 4, tous les élèves doivent avoir au moins atteint le niveau A2 dans les cinq activités langagières. Les activités proposées permettent aux élèves d'atteindre le niveau B1 dans plusieurs activités langagières.**
- Pour la **LV2, le niveau A2 du CECRL dans au moins deux activités langagières.**

(Extrait programme cycle 4)

Nous souhaitons insister sur le fait qu'il s'agit là de niveaux « planchers » qui ne sauraient en aucun cas constituer un horizon d'apprentissage. En ce sens, les activités et les documents proposés doivent permettre d'entraîner le plus grand nombre possible d'élèves au niveau le plus élevé possible. Il s'agit là non seulement de respecter la loi (*Code de l'éducation, Art. D. 332-2*), mais aussi de nourrir culturellement et linguistiquement nos élèves et d'ouvrir pour les professeurs un espace de différenciation des apprentissages fécond.

« Le collège dispense à chaque élève, sans distinction, une formation générale qui lui permet d'acquérir, **au meilleur niveau de maîtrise possible**, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture défini en application de l'article L. 122-1-1 et dont l'acquisition a commencé dès le début de la scolarité obligatoire ». (Code de l'éducation, Art. D. 332-2)

Vous trouverez, en annexe, un tableau récapitulatif des différentes « entrées » culturelles (cycle 2, 3, 4, lycée) et « notions » culturelles (lycée) au programme en LVER

EVALUATION DES ACQUIS DU SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES DE COMPETENCE ET DE CULTURE & DNB

L'évaluation des élèves est régie par le décret n° 2015-1929 du 31 décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège. Ce décret applique les principes fondamentaux présentés dans la loi d'orientation en matière d'évaluation des acquis scolaires des élèves. L'arrêté du 31 décembre 2015 fixe quant à lui le contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège.

Le Livret Scolaire Unique (dit LSUN) est ainsi le nouvel outil de suivi des acquis des élèves du CP à la 3ème : ce document unique pour toute la scolarité obligatoire se substitue désormais au LPC et aux bulletins trimestriels. Il permettra de disposer d'un outil de suivi des acquis des élèves tout au long de chaque cycle et de l'ensemble de leur scolarité jusqu'à la 3ème.

Une échelle de référence permettant de repérer la situation d'un élève au regard des attendus de fin de cycle est mise en place. Elle comporte quatre échelons (① "Maîtrise insuffisante", ② "Maîtrise fragile", ③ "Maîtrise satisfaisante", ④ "Très bonne maîtrise") qui doivent permettre d'évaluer le niveau de maîtrise de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines du socle commun.

La DGESCO publiera des documents de cadrage et des ressources concernant l'évaluation au cours du 1^{er} trimestre.

RESSOURCES EN LANGUE VIVANTE POUR LE COLLEGE ET LE LYCEE

De nombreuses ressources sont à la disposition des professeurs pour les accompagner tant dans la mise en œuvre des nouveaux programmes des cycles 3 et 4 que dans la construction des séquences au lycée. Parmi celles-ci :

- Ressources d'accompagnement des nouveaux programmes, site Eduscol, <http://eduscol.education.fr/cid100364/ressources-pour-les-langues-vivantes-aux-cycles-4.html>. Ces ressources se déclinent en quatre grands dossiers :
 - Créer un environnement propice à l'apprentissage
 - Élaborer une progression cohérente (avec déclinaisons linguistiques par langues)
 - Ancrer l'apprentissage dans la culture (avec déclinaisons culturelles par langues)
 - Croiser les enseignements et les pratiquesUn glossaire des principaux termes de didactique des langues est également disponible
- Enseigner les langues vivantes, site Eduscol, <http://eduscol.education.fr/pid31432/enseigner-les-langues-vivantes.html>
- Portail Éduthèque offre l'accès à des ressources authentiques en langues vivantes étrangères. Construit pour les enseignants, il rassemble des ressources pédagogiques s'appuyant sur des grands établissements publics à caractère culturel et scientifique. Il contribue aussi à développer le projet de service public du numérique éducatif et permet également de donner accès aux ressources aux élèves préalablement identifiés. <http://www.edutheque.fr/thematiques/cultures-et-langues.html>

- Dans la continuité de *English for Schools*, <http://teachers.englishforschools.fr/>, le Cned propose également une nouvelle offre, *Deutsch für Schulen*, <http://www.deutschfurschulen.fr/>, pour faciliter l'apprentissage de l'allemand.
- S'agissant plus particulièrement de l'enseignement des langues et cultures régionales, la réforme du collège pose un cadre général qui diversifie les modalités d'accès à ces langues pour les élèves ; sans supprimer aucune des possibilités existantes à ce jour, elle offre ainsi un panel plus large et plus souple pour apprendre une langue régionale. Les sites partenaires du Capoc <http://capoc.crdp-aquitaine.fr> et de l'institut culturel basque <http://www.eke.eus/fr> ont pour mission d'accompagner les professeurs de LVR.
- Le portail Eduscol consacré aux langues vivantes s'est régulièrement enrichi. Nous vous invitons à le consulter régulièrement. <http://eduscol.education.fr/langues-vivantes/>
- La nouvelle Banque de Ressources Numériques pour l'Education, <http://ecolenumerique.education.gouv.fr/brne/>, qui a ouvert depuis le 31 août. Vous y trouverez des contenus et services associés, qui couvrent les cycles 3 et 4 pour 5 enseignements disciplinaires (Français, Mathématiques, Histoire Géographie, Langues vivantes étrangères). Pour les langues vivantes, actuellement sont disponibles l'anglais cycles 3 et 4, et l'allemand cycle 4. Le déploiement du site sera optimal fin décembre 2016. Pour avoir accès aux ressources, il vous faudra donner votre adresse mail académique, et le RNE de votre collège.
- Usages des équipements individuels mobiles (EIM), <http://eduscol.education.fr/pid35147/fiches-usages-des-equipements-mobiles.html>. Une série de fiches "usages des équipements mobiles individuels en cycles 3 et 4" viennent d'être publiées sur Eduscol. A l'origine de ce projet, la volonté d'identifier et de décrire de façon simple des usages emblématiques des EIM organisés par type d'activités. La page du site rassemble des productions des académies autour de ce thème pour les mutualiser, les présenter selon un modèle transposable à d'autres thématiques d'usages (ressources, ENT, ...). Les exemples donnés sont issus de plusieurs disciplines mais proposent des adaptations de la même activité dans d'autres champs.
- Le site de la Clé des langues, fruit d'une collaboration entre la DGESCO et l'ENS de Lyon, propose également d'utiles ressources pour la mise en œuvre des programmes. <http://cle.ens-lyon.fr/>
- La plateforme ERSILA, <http://www.ersilia.fr>, fruit d'un partenariat interministériel, accessible à tous les enseignants, sur inscription, à l'aide de leur adresse mail académique et à leurs élèves, ainsi qu'à des artistes invités. Les professeurs peuvent ainsi disposer de ressources photographiques et textuelles regroupées autour de thématiques, et permettant de développer l'éducation à l'image.

N'hésitez pas par ailleurs à vous abonner à la lettre Edu_Num Langues vivantes afin d'être tenus informés des nouveautés dans le champ des Tice - <http://eduscol.education.fr/langues-vivantes/edunum>

Nous vous rappelons que la DAREIC (Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération) vous accompagne dans la mise en place de vos projets liés à l'international. Vous pouvez là encore vous abonner à la lettre mensuelle diffusée par la délégation pour vous tenir informés des actions menées et différents programmes susceptibles de vous intéresser.

<http://www.ac-bordeaux.fr/pid30951/europe-international.html>

EXAMENS - BILAN DE LA SESSION 2016

BACCALAUREAT

Nous tenons à souligner que l'organisation et le déroulement de ces épreuves sont désormais globalement bien inscrits dans la vie des lycées. Nous remercions les collègues de lycée pour leur investissement dans la préparation et la passation des épreuves en cours d'année.

Nous tenons cependant à revenir, cette année encore, sur plusieurs dysfonctionnements, tant sur les épreuves en cours d'année que sur le contrôle terminal, qui nous ont été signalés par la Direction des Examens et des Concours.

Nous vous rappelons que le non-respect des modalités d'examen telles que définies réglementairement est susceptible de faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif.
La connaissance et le respect absolu de la réglementation et des référentiels en vigueur s'imposent ainsi à tous les examinateurs.

Plus précisément :

➤ **ECA**

La note de service 14-003 du 13 janvier 2014 publiée au Bulletin officiel n° 4 du 23 janvier 2014 et relative aux épreuves en cours d'année d'évaluation de l'expression orale pour les séries générales et technologiques (hors séries L, STAV, hôtellerie et TMD), dispose que " *Le candidat tire au sort une des quatre notions du programme étudiées dans l'année. Après 10 minutes de préparation, il dispose d'abord de 5 minutes pour présenter cette notion telle qu'elle a été illustrée par les documents étudiés dans l'année. Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par le professeur, qui prend appui sur l'exposé du candidat. La phase d'interaction n'excède pas 5 minutes. Pour chaque candidat, le professeur conduit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation correspondant à la langue (LV1 ou LV2) présentée.*"

(http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=76422)

Toutes les équipes ont donc l'obligation de respecter ce cadrage national sous peine de rompre l'équité entre les candidats. Les quatre notions devront être travaillées sur l'année de terminale. La programmation du cycle terminal élaborée par les équipes de langues devra tenir compte de ce point réglementaire.

➤ **Charte de déontologie**

La charte de déontologie garantit les principes de neutralité, de probité, de confidentialité, ainsi que celui de l'égalité de traitement des candidats.

Les examinateurs doivent en prendre connaissance.

Ainsi, conformément à la charte de déontologie et aux modalités d'examens en langues vivantes, un examinateur ne saurait interrompre un candidat lors de la phase d'expression orale en continu, commenter la performance du candidat en sa présence, lui indiquer sa note ou mettre un terme à sa prestation avant la fin du temps réglementaire si celui-ci n'a pas terminé de parler. Consulter le texte du B.O du 12 avril 2012, disponible sur http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59817.

➤ **Choix du document support d'évaluation de la compréhension orale**

Le document support d'évaluation pour la compréhension de l'oral doit être choisi en fonction des notions du programme.

Le B.O. n° 4 du 23 janvier 2014 dispose : « *Cette évaluation a lieu dans le cadre habituel de formation de l'élève. Elle est annoncée aux élèves. Les enseignants l'organisent à partir du mois de février de l'année de terminale au moyen de supports, audio ou vidéo, qu'ils sélectionnent en fonction des équipements disponibles dans les lycées et des apprentissages effectués par les élèves. Elle s'appuie sur un document inconnu des élèves mais lié aux notions du programme.*

Il pourra s'agir de monologues, de dialogues, de discours, de discussions, d'extraits d'émissions de radio, de documentaires, de films, de journaux télévisés. Sont exclus les enregistrements issus de manuels ou de documents conçus pour être lus. La durée de l'enregistrement n'excédera pas une minute trente ».

Il est à noter qu'une aide lexicale ne saurait être donnée aux candidats. Seul le titre du support leur est indiqué. (voir B.O. n° 4 du 23 janvier 2014).

➤ **Cas de l'absence de documents**

Le B.O. n°43 du 21 novembre 2013 et le B.O. n°4 du 23 janvier 2014 précisent que « *si les candidats ne présentent aucun document, l'examineur le mentionne au procès-verbal et propose aux candidats deux documents entre lesquels il leur demande de choisir* ».

Il est donc recommandé aux examinateurs de prévoir quelques documents liés aux notions du programme afin de parer à l'éventualité d'une absence de document de la part du candidat. L'évaluation se fera de manière réglementaire, en utilisant la grille d'évaluation approuvée.

➤ **Documents à fournir par les candidats de la série L lors de l'épreuve d'expression orale (LVO).**

Le B.O. n° 43 du 21 novembre 2013 relatif aux épreuves de langues applicables à la série L précise que « *Le candidat présente à l'examineur les documents qui ont illustré les quatre notions du programme étudiées dans l'année. L'examineur choisit l'une de ces notions. Après 10 minutes de préparation, le candidat dispose d'abord de 10 minutes maximum pour présenter cette notion telle qu'elle a été illustrée par les documents*

étudiés dans l'année. Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur, qui prend appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 10 minutes. »

Ainsi, les candidats de la série L, pour l'épreuve de langue vivante obligatoire, doivent venir avec les documents étudiés pendant l'année, et non avec la liste de ces documents. On ne saurait donc exiger du candidat qu'il fournisse la liste des documents étudiés.

C'est en s'appuyant sur les documents en lien avec la notion choisie par l'examineur que le candidat fera une présentation globale et problématisée de la notion.

Par ailleurs, le même BO rappelle que « *dans les épreuves où les candidats apportent des documents, ils fournissent deux exemplaires. A l'exception des candidats individuels ou en établissements privés hors contrat ou encore des candidats ayant choisi au baccalauréat une langue vivante ne correspondant pas à un enseignement suivi dans leur établissement, l'ensemble de ces documents fait l'objet d'une validation préalable du chef de l'établissement ou par délégation de l'enseignant du candidat* ».

Le candidat conserve ainsi au cours de sa préparation et de l'épreuve un jeu des documents étudiés et peut se référer à tout ou partie de ces documents pour illustrer la notion. En aucun cas cette épreuve ne saurait s'apparenter à une explication de texte : l'examineur ne saurait donc interroger un élève sur le contenu détaillé d'un texte ou exiger une explication de texte.

N'hésitez pas à vous référer à l'ensemble des textes qui régissent les examens sur les sites du MEN : <http://eduscol.education.fr/cid60505/les-modalites-des-epreuves-delangues-vivantes.html#lien4>, ainsi qu'à la FAQ qui a été réactualisée en février 2014 : (http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Ressources_d_accompagnement/56/3/FAQ_LV_05032013_247563.pdf)

Calendrier des épreuves en cours d'année (ECA)

Concernant les épreuves en cours d'année, le Bulletin Officiel n° 4 du 23 janvier 2014 (http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?pid_bo=30420) précise que les enseignants organisent l'évaluation de la compréhension de l'oral et celle de l'expression orale à partir du mois de février de l'année de terminale.

Nous attirons votre attention sur la nécessité de rester vigilants quant au **calendrier académique** des ECA qui sera communiqué aux établissements.

ECA : Banque de supports

Depuis la rentrée 2014, la DEC met en place une banque de supports pour certaines langues (anglais, espagnol, allemand). Ces supports sont **uniquement** destinés à l'évaluation de la compréhension de l'oral dans le cadre des ECA.

Cette banque sera reconduite cette année encore et partiellement renouvelée, toujours et exclusivement dans une logique d'accompagnement des professeurs rencontrant des difficultés dans l'élaboration des supports.

Rappelons en effet que les épreuves de compréhension de l'oral doivent permettre de mesurer les compétences acquises par les élèves, à un moment précis de l'année et que, par conséquent, le choix du support relève de la seule responsabilité des enseignants de l'établissement.

BTS

Les référentiels des différentes sections de technicien supérieur sont consultables à l'adresse : <https://www.sup.adc.education.fr/btslst/>. Le respect de ces textes s'impose à tous les examinateurs.

Dans de nombreuses sections, les enseignants de langues assurent également le suivi des stages, en particulier à l'étranger, et permettent ainsi aux étudiants d'enrichir leur parcours d'une expérience de mobilité internationale.

Vous pouvez formaliser les compétences acquises par vos étudiants grâce aux dispositifs EUROPASS et EUROPRO:

<http://www.agence-erasmus.fr/page/europass>

<https://europass.cedefop.europa.eu/fr>

CERTIFICATIONS EN LANGUES ETRANGERES ET REGIONALES

Les certifications en langues étrangères seront organisées en 2016-2017 selon les mêmes modalités que l'année passée : elles s'adressent aux élèves de la classe de seconde pour l'anglais (LGT et LP) et l'espagnol

(LGT), aux élèves de la classe de première professionnelle pour l'espagnol et l'allemand et à tous les élèves germanistes des classes de troisième et seconde ayant une bonne maîtrise de la langue allemande.

Les établissements souhaitant proposer la certification en allemand à leurs élèves ainsi que les professeurs non formés à la certification sont priés de prendre contact dans les meilleurs délais avec M. Ludger HERZIG, IA-IPR d'allemand (Ludger.Herzig@ac-bordeaux.fr).

Nous vous rappelons que la certification est l'un des piliers des classes SELO définies dans la charte académique de ces sections. Pour le bon déroulement des épreuves, il est indispensable que deux enseignants au moins au sein des équipes soient habilités à faire passer cet examen et aient pour cela suivi le séminaire académique de formation organisé tous les ans pour chacune des langues concernées. Merci de vous signaler aux corps d'inspection et à votre chef d'établissement pour être inscrit à la formation.

JOURNEE DES LANGUES (JDL) CANOPE

Comme chaque année, l'inspection pédagogique s'associe avec le réseau CANOPE pour proposer aux enseignants des 1^{er} et 2nd degrés des journées thématiques en lien avec les besoins pédagogiques et didactiques des professeurs de langues vivantes et régionales.

Vous serez ultérieurement informés des dates et thématiques de ces journées selon vos départements d'exercice. <https://www.reseau-canope.fr/nous-trouver/academie/Bordeaux.html>

ASSISTANTS ETRANGERS

L'objectif général de ce programme est de permettre aux assistants de se familiariser avec la langue et la civilisation du pays d'accueil tout en apportant, au sein des établissements d'enseignement, l'authenticité de leur langue et la richesse de leur culture. Nous accueillons cette année 239 assistants représentant 34 pays dans les écoles, collèges et lycées de l'Académie de Bordeaux. Leurs origines sont très diverses : Royaume-Uni, Guatemala, Nouvelle-Zélande, Russie...

Ne pouvant satisfaire à toutes les demandes en nombre toujours croissant, nous avons dû une nouvelle fois faire des choix d'implantations. Nous avons privilégié les établissements dont les dossiers témoignent d'un souci très affirmé de mise à profit pédagogique de la présence de ces locuteurs natifs mais aussi ceux qui garantissaient des conditions d'accueil favorables (aide aux démarches administratives et offre de logement à loyer accessible). Les projets inter-degrés et inter-niveaux ont également retenu notre attention. Certains assistants interviennent en inter-degrés : ils contribuent ainsi à la continuité des apprentissages.

Une journée d'accueil des assistants sera organisée dans chaque département le mercredi 5 octobre.

Rappelons que l'assistant travaille en collaboration avec le professeur, son travail consistant à transmettre sa langue et sa culture au travers d'activités différentes de celles réalisées par l'enseignant. L'intervention, dans la classe, de l'assistant avec l'enseignant doit permettre de renforcer la dimension culturelle, de développer les compétences de l'oral des élèves, notamment la production phonologique. Les assistants peuvent par ailleurs intervenir en EPI.

Rappelons également qu'une heure élève peut être ajoutée à l'emploi du temps pour travailler avec l'ASE au lycée

Le rôle de l'assistant de langue étrangère doit figurer expressément dans le projet d'établissement ou dans le projet d'école qui prévoit un professeur correspondant pour chaque assistant conformément à la note de service du 14 octobre 2003.

Nous remercions les professeurs qui prennent en charge ces personnes venues de loin et qui veillent tout particulièrement à leur bonne intégration dans la communauté éducative élargie.

BASQUE

La réforme de l'enseignement obligatoire a conforté la place du basque et des langues régionales au collège avec le maintien des horaires dévolus à l'enseignement bilingue sur la base de trois heures de basque par semaine et par classe, ainsi que pour l'enseignement d'initiation selon les modalités définies dans la circulaire n° 2001-166 du 5 septembre 2001. Cela n'exclut pas bien sûr la possibilité d'approfondissement et de diversification dans le cadre des EPI négociés au niveau de l'établissement, en liaison, entre autres, avec les DNL enseignées dans cette langue et en fonction de la thématique choisie.

Parallèlement, l'effort d'extension de l'enseignement en basque des DNL se poursuit et cette rentrée verra se concrétiser quatre nouvelles initiatives (Maths et éducation musicale au collège Irandatz d'Hendaye, maths au collège Elhuyar d'Hasparren, éducation musicale au collège J. Pujo de Baigorry). Une formation linguistique intensive (6 mois) est proposée aux volontaires et devrait s'articuler autour des disciplines suivantes: maths, physique et EPS. Cette année, cette formation est prise en charge par l'UPPA. L'une des conditions étant l'existence de groupes classe, la forte augmentation des effectifs de 6° bilingue permet de poursuivre dans cette voie.

La certification de niveau B1 en fin de cinquième et B2 en fin de troisième pour les élèves des filières bilingues se poursuivra avec délivrance par l'institution d'une attestation. Les élèves de 3° n'ayant pas réussi à B2 se verront attribuer automatiquement le niveau B1.

Enfin, la certification de niveau C1 est ouverte à tous les élèves de première de ces mêmes filières. Elle est organisée par l'Office Public de la Langue Basque au rythme de deux sessions par an.

LA SEMAINE DES LANGUES VIVANTES

La deuxième édition de la Semaine des langues vivantes aura lieu en mai 2017. Créée en mai 2016, la semaine des langues vivantes a pour vocation de mettre en lumière les langues et la diversité linguistique dans les écoles et les établissements. Il s'agit de développer et de mettre en valeur des projets inter-langues, inter-degrés et interdisciplinaires.

La thématique choisie pour 2016-2017 est : « Osons les langues ! »

Nous vous invitons à consulter d'ores et déjà le site Eduscol (<http://eduscol.education.fr/cid93738/premiere-edition-nationale-de-la-semaine-des-langues.html#lien3>) qui vous propose un guide académique et de nombreuses pistes pour préparer cet événement. Nous reviendrons vers vous en temps utile pour recenser et mettre en valeur les projets réalisés.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration et de votre engagement au service de la réussite de tous nos élèves et vous souhaitons une excellente année scolaire.

Les inspecteurs de langues vivantes

Allemand : Ludger HERZIG, coordonnateur langues vivantes

Anglais : Sue GALAND, Valérie NOUASRIA, Pierre POTTEZ (Lycées professionnels), Hélène ROCHARD, James WINDSOR

Arabe : Ali MOUHOU, en résidence dans l'académie de Versailles

Basque : Jakes SARRAILLET

Chinois : Anne-Marie BORDAS

Espagnol : Sylvie BAUDEQUIN, Gérald LARRIEU, Michel MARTINEZ (Lycées professionnels, en résidence dans l'académie de Toulouse), Sarah MENARD

Italien : Véronique CARAYON

Occitan : Pascal SARPOULET

Portugais : Olinda PIRES TAVARES, en résidence dans l'académie de Versailles

Russe : Christina AGUIBETOV, en résidence dans l'académie de Versailles

ANNEXE

Tableau des entrées culturelles au programme

	Entrées	Notions / champs lexicaux
CYCLE 2	L'enfant	Soi, le corps, les vêtements La famille L'organisation de la journée Les habitudes de l'enfant Les trajets quotidiens de l'enfant Les usages dans les relations à l'école Le temps, les grandes périodes de l'année, de la vie Sensations, goûts et sentiments Éléments de description physique et morale
	La classe	L'alphabet Les nombres Les repères temporels Climat et météo Les rituels Les règles et règlements dans la classe Les activités scolaires Le sport Les loisirs artistiques L'amitié
	L'univers enfantin	La maison, l'environnement immédiat et concret La vie quotidienne, les commerces, les lieux publics L'environnement géographique ou culturel proche Les animaux Les contes et légendes Les monstres, fées et autres références culturelles de la littérature enfantine Les comptines, les chansons La littérature enfantine Quelques villes, campagnes et paysages typiques Les drapeaux et monnaies Les grandes fêtes et coutumes Les recettes
CYCLE 3	La personne et la vie quotidienne.	Le corps humain, les vêtements, les modes de vie ; Le portrait physique et moral ; L'environnement urbain ;
	Des repères géographiques, historiques et culturels dans la langue étudiée.	Leur situation géographique ; Les caractéristiques physiques et repères culturels ; Quelques figures historiques, contemporaines ; Quelques grandes pages d'histoire spécifiques de l'aire étudiée.
	L'imaginaire.	Littérature de jeunesse ; - Contes, mythes et légendes du pays ; - Héros et personnages de fiction, de BD, de séries et de cinéma.
CYCLE 4	langages	Codes socio-culturels et dimensions géographiques et historiques. Graphiques, schémas, cartes, logos, tableaux. Media, modes de communication, réseaux sociaux, publicité. Extraits de manuels scolaires de pays de la langue cible. Langages artistiques : peinture, musique et chansons, poésie, cinéma et théâtre, littérature, BD, science-fiction. Représentations de sculptures, tableaux, œuvres architecturales, monuments.
	école et société	Comparaison des systèmes scolaires. Activités scolaires et extra scolaires. Découverte du monde du travail. Fiches métier.
	voyages et migrations	Voyages scolaires, touristiques. Exil, migration et émigration. L'imaginaire, le rêve, le fantastique.
	rencontres avec d'autres cultures	Rencontres avec d'autres cultures Repères historiques et géographiques. Patrimoine historique et architectural. Inclusion et exclusion.
CLASSE DE SECONDE	L'art de vivre ensemble	Notions : - Mémoire : héritage et rupture - Sentiment d'appartenance : singularités et solidarités - Visions d'avenir : créations et adaptations
CYCLE TERMINAL (1° / 1le)	Gestes fondateurs et mondes en mouvement	Notions : - Mythes et héros - Espaces et échanges - Lieux et forme du pouvoir - L'idée de progrès